LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
HAUTE-LOIRE

5

Suivi-post accompagnement

SOS LOIRE VIVANTE

Adresse : 8 rue crozatier – 43000 LE PUY EN VELAY
Tél. : 04 71 05 57 88
Courriel : romain.pezet@rivernet.org; roberto.epple@ern.org
Site Internet : https://sosloirevivante.org
Responsable légal et fonction : Roberto EPPLE, Président

SECTEUR D'ACTIVITE

Développement durable

INTERLOCUTEURS DANS LE CADRE DU SUIVI

Romain PEZET, coordinateur

Roberto EPPLE, Président

DATE DU COMITE D'APPUI

18 janvier 2024

Date et référent du suivi : Mélanie Chambon

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Haute-Loire LE DÉPARTEMENT
BANQUE des TERRITOIRES
Cofinancé par l'Union européenne
Caf de la Haute-Loire

RENSEIGNEMENTS STRUCTURE

Nom de la structure : double nom SOS LOIRE VIVANTE et ERN France (European Rivers Network)

Adresse : 8 rue crozatier 43000 LE PUY EN VELAY

E-mail et tel de contact de l'association : Directeur - Simon BURNER simon.burner@rivernet.org / 06 14 36 43 45

Type de structure (association, SCOP…) : association **Année de création** : 1989

Site Internet : https://www.sosloirevivante.org et https://www.ern.org

Numéro SIRET : 37932097100011 Code APE : 9499Z

Représentant(e) légal(e) / Président(e) : M ; Roberto EPPLE

Direction / Coordination / Responsable salarié(e) : Romain PEZET

Secteur(s) d'activité(s) : protection de l'environnement et plus spécifiquement des milieux aquatiques et des rivières

Partenaires mobilisés dans le cadre du dignostic : France Active Auvergne, Villages Vivants

Affiliation/Appartenance à un.des réseau.x : EEB (European Environnemental Buro : plus grande fédération européenne de protection de la nature avec 170 structures adhérentes)

1. Présentation de la structure, évolution de son projet, de ses activités

➢ Historique et grandes évolutions :

Création	Dès 1986, à l'initiative du WWF France et de France Nature Environnement, des femmes et des hommes de tous horizons se mobilisent créant le mouvement Loire Vivante pour la protection de la Loire, dernier grand fleuve sauvage d'Europe, en danger. Pour contrer le projet de construction de grands barrages sur la Loire et ses affluents, dont celui de Serre de la Fare en Haute-Loire, l'association SOS Loire Vivante est créée. C'est l'un des premiers mouvements citoyens de cette ampleur pour la protection de l'environnement en France. En 1994, le gouvernement adopte « Le Plan Loire Grandeur Nature », modèle de gestion moderne d'un fleuve, intégrant les propositions alternatives des associations et mettant l'accent sur la prévention des crues sans barrages et la sauvegarde de la Loire sauvage. L'exemple de la Loire a servi pour les autres fleuves français et européens.
Développement	Elle porte depuis 1996 un programme pédagogique « Fleuves d'Images et Rivières de Mots » qui a sensibilisé près de 30 000 enfants à l'écocitoyenneté en utilisant la rivière comme support d'apprentissage et de décloisonnement des savoirs. D'un engagement en faveur de la préservation de la Loire, l'association a ensuite étendu son activité aux autres fleuves transfrontaliers en Europe, en créant pour cela la « marque » ERN France – European Rivers Network. Elle s'est particulièrement engagé pour la restauration de la continuité écologique à travers la modification ou l'effacement d'ouvrages tranversaux.
Aujourd'hui	Plus de 30 ans après, l'association poursuit son objet pour préserver les fleuves et leurs écosystèmes, alliant dynamiques de coopération et actions militantes, libre de toute pression, engagée pour la préservation de rivières vivantes, en France et en Europe. Elle est copropriétaire du label « Site Rivières Sauvages » qui a été décerné par l'AFNOR à plus de 30 rivières en France. Elle accompagne les plus grands effacements de barrage en Europe (35m et 16m) sur le fleuve côtier Sélune qui se jette dans la baie du Mont St Michel, réouvrant plus de 90km de rivière aux poissons migrateurs (dont le Saumon). Elle a obtenu le réaménagement du barrage de Poutès sur le Haut Allier qui allie maintenant continuité écologique et maintien de 85% de la production d'hydroélectricité. L'association est toujours présente sur le bassin de la Loire et notamment sur la Haute Vallée de la Loire, et agit à travers plusieurs sites propres ou en gestion (étang du Lauzet à Coubon, l'ancien moulin du Chambon à Solignac sur Loire, le Mas et la source de Bonnefont à St Martin de Fugères) Ayant subi une forte baisse de revenus dans le cadre de la crise Covid, l'association s'emploie aujourd'hui à restructurer son organisation pour retrouver un modèle économique viable. Dans ce cadre et pour répondre à l'évolution de la législation française, elle a noué un partenariat avec une Fondation privée

	européenne, basée aux Pays Bas, dont les financements permettent d'engager des actions d'effacement de seuils et petits barrages sans usage, pour permettre de rétablir la libre circulation de l'eau, des poissons et des sédiments appelé continuité écologique des fleuves.

- **Gouvernance :** organisation et fonctionnement des instances, évolutions

La présidence de l'association est portée depuis presque 30 ans par un président charismatique, Roberto Epple, mobilisé et impliqué dans la structure, pour le portage de la vision stratégique et la représentation institutionnelle. Plusieurs présidents différents ont été aux commandes au démarrage de l'association lorsque Roberto Epple était alors « campaign officer » du WWF international pour coordonner le mouvement Loire Vivante et sauver la Loire des aménagements lourds.

Le Président est très mobilisé dans le portage politique et la représentation institutionnelle de l'association, avec une vision forte, fédératrice et apporte un soutien quotidien aux salariés. Une vice-présidente assure aussi une présence quotidienne. Le reste des administrateurs ne participent pas au fonctionnement quotidien mais garde un lien avec les salariés lors des différentes mobilisations sur les actions portées. Le bénévolat d'environ 20/25 administrateurs et adhérents est comptabilisé et valorisé au bilan.
Le fonctionnement de la gouvernance repose sur : une Assemblée Générale annuelle / un CA de 12 administrateurs, élus pour 3 ans, citoyens engagés historiquement pour une grande partie, qui se réunit 3 à 6 fois par an pour décider des grandes orientations stratégiques / un bureau de 5 membres avec 2 vice présidents dont une vice présidente avec une forte implication, un trésorier et une secrétaire, avec des interventions ponctuelles selon les besoins.
L'ancien directeur, Simon BURNER, qui a quitté en mai 2023, occupe désormais la fonction d'administrateur.

- **Projet associatif :** valeurs, vision, mission, objectifs, actualisation du projet ?

Cf. statuts

L'association a pour buts :

- D'organiser toutes formes d'informations et de luttes contre les atteintes à l'environnement pour la sauvegarde des équilibres fondamentaux des fleuves, rivières et milieux ;
- D'organiser et de coordonner toutes formes d'actions en faveur de la protection des fleuves et rivières sur tous les continents et plus particulièrement en Europe.
- D'étudier et de proposer la mise en valeur du milieu naturel et humain des fleuves, rivières et milieux aquatiques par tous les moyens et notamment le développement durable et les solutions fondées sur la nature ;
- De gérer les biens mobiliers et immobiliers, les fonds provenant des cotisations de ses membres, les dons, les legs, ou tout type de financements ou subventions reçus.
- L'association mène toutes formes d'actions y compris des acquisitions foncières et immobilières se rapportant à l'objet de l'association par tous moyens ou voies de droit. Elle peut également créer tout type de structure (fondation, fonds de dotation ou autre) pour mener à bien ses buts.

L'association pourra notamment soit créer, soit participer à la création de « réseaux » européens (coordination, hébergement de siège social, secrétariat...). Au titre de l'association qu'ils représentent, les membres des réseaux pourront, après accord du CA, être candidats au statut de membre du Conseil d'Administration de SOS Loire Vivante – ERN France. Les modalités pratiques de partenariat seront réglées par convention entre les parties concernées.

Elle recourt à tout autre moyen légal en vigueur qui lui paraît nécessaire pour atteindre les buts fixés, dont le recours à la justice française et internationale.

SOS Loire Vivante existe depuis 1989, en fondant son action sur la gestion durable des rivières, sur la Loire, puis plus globalement en France et à l'étranger, engagés pour la préservation des fleuves et des écosystèmes liés. Elle emploie entre 6 et 12 salariés suivant les projets et aides.
Ayant subit une forte baisse de revenus dans le cadre de la crise, l'association s'emploie aujourd'hui à restructurer son organisation pour retrouver un modèle économique viable. Dans ce cadre et pour répondre à l'évolution de la législation française, elle noue actuellement un partenariat avec une Fondation privée européenne, basée aux Pays Bas, dont les financements doivent permettre d'engager des actions d'effacement de seuils et petits barrages sans usage, pour permettre de rétablir la libre circulation de l'eau, des poissons et des sédiments appelé continuité écologique des fleuves (Programme Open Rivers, doté de 42 millions d'euros sur 6 ans). L'association ressent pour cela, le besoin d'appui conseil fiscal et réglementaire pour engager un partenariat structurant, susceptible de renforcer son modèle économique.

2. RELATIONS CIPRO 43 - DLA

➢ Accompagnements DLA passés :

Accompagnement juridique du cabinet FIDAL, fiscal et réglementaire pour engager un partenariat structurant et équilibré avec la une Fondation privée européenne, basée aux Pays Bas, dont les financements permettent d'engager des actions d'effacement de seuils et petits barrages sans usage, pour permettre de rétablir la libre circulation de l'eau, des poissons et des sédiments appelé continuité écologique des fleuves.
Ce partenariat avec une Fondation privée ARCADIA, composée de plusieurs mécènes philanthropes qui a mis en place le programme européen OpenRivers,et dont le siège social est basé aux Pays Bas, permet de financer dans plusieurs pays des projets d'effacement de seuils et petits barrages sur rivières, portés par des collectivités. Le fonds, constitué sur 5 ans, de + de 40 millions d'euros, vise à

rétablir la continuité écologique des rivières en effaçant les entraves (seuils, petits barrages de moins de 2 m de haut, etc.) n'ayant plus d'usages aujourd'hui. Ce programme est piloté par un collectif nommé Dam Removal Europe- DRE dont SOS Loire Vivante-ERN France est cofondateur et membre.
En France, la Fondation cherche à nouer des partenariats avec des intermédiaires, assurant une interface avec les porteurs de projets collectivités locales, ne pouvant les financer en direct.

La procédure consiste en un appel à projets, allant de 10K€ à 300K€ actuellement, pour réaliser l'ingénierie de projets : accompagnement des porteurs de projet, montage du dossier et interface aux échanges (webinaires, réunion publiques pour promouvoir le programme, renforcement du réseau) suivi et reporting de l'action, projets allant de 1 an à 3 ans. Sur le montant du projet financé, l'acteur perçoit un pourcentage de rémunération, variable selon le montant, d'environ 10% ou forfaitaire, soit ~30K€/an.

L'accompagnement a permis de clarifier les relations, les risques et les responsabilités entre la fondation et l'association, et entre l'association et les porteurs de projet (collectivités), et de faire évoluer juridiquement la contractualisation associée pour sécuriser l'association.

3. Objet de la demande d'accompagnement / évolutions souhaitées

Aujourd'hui, et conformément aux besoins évoqués lors du bilan de l'accompagnement, l'association s'interroge sur sa stratégie immobilière et foncière, dans l'objectif de sécuriser et pérenniser les activités. Plus précisément, il s'agirait d'envisager la création d'un fonds de dotation, pour d'une part sécuriser le patrimoine actuel, et d'autre part, développer une activité visant à recevoir des dons de terrains et constructions assortis d'une ORE (Obligation Réelle Environnementale), dispositif foncier et outil juridique de protection de l'environnement, volontaire et contractuel, qui permet aux propriétaires de biens immobiliers d'attacher une protection environnementale et donc d'en garantir notamment l'usage. Un contrat est alors établi avec un cocontractant pour être une personne de droit publique ou privé agissant pour la protection de l'environnement. Ce type de dons correspond donc totalement à l'action de l'association en faveur de la gestion durable des rivières et la préservation des fleuves et écosystèmes liés.

Or, fiscalement, pour recevoir ce type de dons sans pénaliser le modèle économique, l'association semble avoir intérêt à créer un fonds de dotation spécifique et nécessite dans ce cadre un besoin d'appui conseil juridique faisant l'objet de la sollicitation DLA.

4. ACTIVITES ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

➢ Evolution des activités et perspectives

Le partenariat avec la Fondation ARCADIA a permis de développer plusieurs partenariats avec des collectivités porteuses de projets, soit 5 en cours à ce jour. La plus-value de l'association est positionnée sur l'ingénierie de projet et leur expertise dans le montage de tels dossiers (50% de réussite).

Sur les autres activités (actions de sensibilisation, études/expertises, actions pédagogiques, animations), l'association a connu sur les dernières années, une diminution progressive de l'activité, de l'ordre de 30% (en dehors de la sortie du label Rivières Sauvages dans un fonds de dotation avec copropriété du label) et de ses sources de financement qui l'ont amené à rationaliser le plan de charges et à envisager une rupture conventionnelle sur le poste de direction.

5. APPROCHE SOCIALE, STRUCTURATION ET ORGANISATION INTERNE

➢ Composition de l'équipe salarié et évolutions récentes

En 2022,

Fonction(s)	Nombre de personnes	Nature du contrat de travail	ETP
Coordinateur	1	CDI	0,94
Assistante de direction	1	CDI	0,57
Chargée de mission	1	CDI	0,6
Chargée de mission	1	contrat aidé	0,8
Comptable	1	CDI	0,57
Assitante de direction	1	CDI	0,57
Total	**6**		**4,05**

Evolutions récentes : le directeur de l'association, Simon BURNER a récemment quitté ses fonctions (juin 2023) après 12 ans dans la structure, soit le 3ème départ en 3 ans (dont un remplacé). Le poste de M. Burner n'a pas été remplacé pour raisons budgétaires et la fonction de direction et ses missions ont été réparties entre 3 salariés et le président qui a renforcé son temps de présence hebdomadaire dans l'association.

➢ Relations bénévoles / salariés / évolution du fonctionnement interne

Le directeur de l'association a demandé une rupture conventionnelle, effective le 18/04/2023. Depuis le mois de janvier, il a assuré une passation avec le coordinateur actuel. Ses missions ont été répartis entre 3 personnes : le coordinateur, une chargée de mission et le Président. Ce dernier a renforcé sa présence dans l'association pour assurer cette période de transition et ne pas fragiliser l'organisation. Néanmoins, compte tenu de ses fonctions de représentation institutionnelle, l'objectif est d'aboutir à un partage et une redistribution des tâches en interne au sein de l'équipe salariée.
Soulignons que le coordinateur possède des compétences juridiques qui permettent à l'association d'internaliser une partie des compétences juridiques et de mener plusieurs efficacement les actions

avec dimension juridique. Cette nouvelle organisation est en place depuis 1mois, expérimentale, et n'a pas à ce jour formaliser cela dans l'outillage RH (avenants aux contrats de travail, évolution des fiches de poste le cas échéant, refonte de l'organigramme et du système de délégations de pouvoir et de signature.

6. APPROCHE FINANCIÈRE

➢ Analyse des comptes et évolutions

A. Modèle d'exploitation

Analyse économique des 3 derniers comptes de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Total chiffre d'affaires	46 420	70 129	63 466
Subventions d'exploitation	206 903	197 513	179 247
Dont subventions d'exploitation ONEMA/AFB	43 492	57 052	91 518
Dont subventions d'exploitation Agence de l'eau	36 600	50 410	33 000
Dont subventions d'exploitation RIFM	51 650	44 043	15 452
Autres subventions	75 161	46 008	39 277
Ressources liés à la générosité du public (mécénat, dons et legs)	283		65 962
Autres produits d'exploitation	61 089	70 106	58 224
Total produits d'exploitation	**314 695**	**337 748**	**366 899**
Achats de marchandises et matières prem.			
Autres achats et charges externes	116 967	144 933	152 884
Impôts et taxes	2 721	3 790	3 634
Salaires	127 058	139 503	117 099
Charges sociales	26 825	33 948	32 522
Dotations aux amortissements et aux prov.	29 164	13 217	12 448
Autres charges d'exploitation	16 620	20 499	61 455
Total Charges d'exploitation	**319 355**	**355 890**	**380 042**
Résultat d'exploitation	***- 4 660***	***- 18 142***	***- 13 143***
Total produits financiers	8	32	692
Total charges financières	3 093	1 154	1 651
Résultat financier	***- 3 085***	***- 1 122***	***- 959***
Total produits exceptionnels	33 250	17 175	272
Total charges exceptionnelles	23 923	3 160	1 576
Résultat exceptionnel	***9 327***	***14 015***	***- 1 304***
Impôts sur les sociétés		33	37
Résultat net	***1 582***	***- 5 282***	***- 15 443***
Bénévolat			

- L'association possède un modèle économique composé pour plus de moitié de subventions, même si la proportion diminue de 66% en 2020 à 58% en 2021 à 49% en 2022 ; de recettes de chiffres d'affaires (15% en 2020, 21% en 2021 et 17% en 2022) avec des prestations de services (études, ingénieries de projets dont OPENRIVERS avec la Fondation ARCADIA pour 28K€ en 2022, adhésions et dons), de recettes de mécénat en 2022 (62K€).

  Sur les 3 derniers exercices, on relève malgré les recettes de mécénat, une baisse significative de 7% puis 8.5% (29K€ en 2022) des produits d'exploitation dont 20K€ de baisse de subventions.
- Au niveau des grands postes de recettes, soulignons naturellement le poids de la masse salariale (48-49% des charges d'exploitation en 2020/21 et 39% en 2022), même si celle-ci progresse au final de +23K€. Les charges externes sont maîtrisées sur l'exercice (-8K€) mais les autres charges progressent en raison d'une créance irrécouvrable de 33K€ (raisons ?).
- Dans ces conditions, le déséquilibre d'exploitation se creuse pour ressortir un REX de +2K€ en 2020, -13K€ en 2021 et -18K€ en 2022.
- Un résultat exceptionnel vient minorer le déficit global en 2020 et 2021. En 2022, sans résultat exceptionnel significatif, le résultat net ressort à 15K€ et renforce la fragilisation des fonds propres et de la trésorerie.

  Cette dégradation du modèle économique traduit la baisse progressive des ressources d'exploitation que subit l'association depuis plusieurs années, confrontées à la raréfaction des financements publics et à leur diminution.

B. Situation financière

ACTIF (en €)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Immobilisations nettes	68 384	67 542	57 565
Total Actif immobilisé	***68 384***	***67 542***	***57 565***
Stocks et encours			
Créances clients	4 209	9 670	14 445
Subventions à recevoir			
Autres créances	24 389	65 271	68 594
Disponibilités et VMP	74 525	109 944	42 795
Charges constatées d'avance et à répartir	17 378	24 217	22 045
Total Actif circulant	***120 501***	***209 102***	***147 879***
Total Actif	***188 885***	***276 644***	***205 444***

PASSIF (en €)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Fonds associatif / Capital social	61 753	61 753	61 753
Subvention d'investissement			
Réserves			
Report à nouveau	- 35 084	- 33 500	- 38 782
Résultat net	1 584	- 5 282	- 15 444
Total Fonds propres	***28 253***	***22 971***	***7 527***
Fonds dédiés			
Provisions pour risques et charges			
Dettes financières moyen/long terme	30 912	80 246	59 766
Dettes financières court terme	8 363	60 648	49 310

Dettes fournisseurs	18 515	29 231	25 968
Dettes fiscales et sociales	15 030	14 314	10 429
Autres dettes	39 111	24 622	32 444
Total Dettes	***111 931***	***209 061***	***177 917***
Produits constatés d'avance	48 701	44 612	20 000
Total Passif	***188 885***	***276 644***	***205 444***

	31/12/2020	**31/12/2021**	**31/12/2022**
Fonds de roulement	- 9 219	35 675	9 728
BFR	- 75 381	- 13 621	16 243
Trésorerie Nette	66 162	49 296	- 6 515

Analyse des 3 derniers bilans

- Le manque de rentabilité de l'association et la dégradation de son modèle économique avec la diminution progressive des financements publics génèrent une fragilisation de la structure financière et notamment en tout premier lieu du Fonds de roulement et donc de la trésorerie. En effet, à la clôture 2022, l'association présente un fonds de roulement représentant seulement 10 jours du budget d'exploitation soit une réelle tension sur la trésorerie et des risques de solvabilité.
- Soulignons la présence d'un patrimoine composé de plusieurs biens immobiliers (2 constructions dont le Mas de Bonnefont et un studio actuellement loué, des terrains dont une zone humide) pour une valeur immobilisée de 210K€ au bilan en brut et 40K€ en net.
- La structure finance son cycle d'exploitation par son endettement, mais en l'absence de CAF sur 2022, les remboursements semblent préoccupants.

1.1.1. Analyse de l'évolution de la situation de trésorerie

Problèmes de trésorerie ?

☐ Jamais ☒ Plusieurs fois par an ☐ Plusieurs fois par trimestre ☐ Plusieurs fois par mois

Si oui, quelles solutions sont mises en œuvre, pour répondre à ces problèmes de trésorerie ?

☒ Découvert ☒ Relance fournisseur ☐ Report de projet ☐ Retarder les paiements

☐ Rééchelonnement des charges salariales ☐ Réduction de charges (hors Masse Salariale)

☐ Réduction Masse salariale ☐ Mutualisation ☐ Solutions crédit à Court terme

☐ Solutions de crédit Moyen Terme (prêt, apports en Fonds Propres…)

1.1.2. <u>Budget prévisionnels</u> (adéquation au projet et aux ambitions stratégiques de développement)

	31/12/2022		*31/12/2023*	
Chiffres d'affaires	42 801		*36 000*	
Cotisations				
Adhésions	20 665		*20 000*	
Dons				
Autres : colloques (EDF, Feder, Fonds Vert, AELB, …)				
Total - Chiffres d'affaires, dons, cotisations & adhésions	**63 466**		***56 000***	
Subvention financeur public 1	179 247		*180 000*	
Subvention financeur public 2				
Subvention financeur public 3				
Commande publique 1				
Aide au poste 1	2 331		*12 000*	
…				
Autre				
Total Aides financeurs publics	**181 578**		***247 000***	
Mécénat 1	65 962		*90 000*	
Mécénat 2				
…				
Autre	55 893		*10 000*	
Total Financements privés	**121 855**		**-**	
Total - Financeurs privés et publics	**303 433**		***292 000***	
TOTAL - Recettes	**366 899**		***348 000***	
Achats de marchandises & mat. 1ère				
Location & charges locatives	12 305		*14 000*	
Communication / évènements	4 226		*10 000*	
Sous-traitance / prestataire ext.	6 818		*9 000*	
Salaires & cotisation sociales	149 621		*125 000*	
Autres charges	207 073		*190 000*	
…				
TOTAL - Dépenses	**380 043**		***348 000***	
Résultat prévisionnel	**- 13 144**		**-**	

L'association parvient en 2023 à maîtriser sa masse salariale, avec une baisse de 10K€ permise par le départ du directeur, remplacé par une réorganisation interne (création d'un poste de chargé de mission spécialisation juridique) avec répartition des sphères de missions et de tâches sur 3 personnes de l'équipe et le Président. Président : contrôle financier, prospection ; Romain : suivi des subventions, coordination de l'équipe, suivi juridique ; Corinne : chargée de mission continuité, programme Open Rivers,

Parallèlement, les prévisions affichent une légère hausse des prestations mais le non renouvellement de financements privés et notamment de recettes de mécénat, qui ne permettent pas de rétablir la rentabilité sur l'exercice. Le déficit de l'exercice affiché pourrait même être de nature à consommer l'intégralité des fonds propres restant. Toutefois, les dernières prévisions seraient proches de l'équilibre.

➢ Qualité des outils de gestion et de prévisionnels

Expert comptable : oui ☒ si oui, lequel : Cabinet Allègre

Commissaire aux comptes : oui X si oui, lequel : Cabinet Allègre / EUREX

Banque(s) : Credit coop. Le Puy

Données de reporting :

Type de comptabilité : Recettes / Dépenses

La comptabilité est-elle fiable ? Bien

Existence de tableaux de bord ? Pas de réponse

Y a-t-il une comptabilité analytique ? Non
Si oui, est-elle de qualité ? Bien

Y a-t-il un prévisionnel de trésorerie ? Oui
Si oui, est-il de qualité ? Bien/

Y a-t-il un budget prévisionnel ? Oui
Si oui, est-il de qualité ? Bien

SYNTHESE GENERALE DU CONTEXTE

L'association voit son modèle économique et sa structuration financière se fragiliser. Elle envisage de nouveaux champs d'action dont font partie le renforcement du partenariat avec la fondation Arcadia (objet du précédent accompagnement DLA), le rôle de sensibilisation préalable des opérateurs potentiels et des prestations d'expertise sur montage de dossiers au niveau européen sur projets similaires. En effet, la diminution progressive des sources de financements des activités, l'impact de la crise covid, ont fortement impacté la rentabilité et le fonds de roulement de l'association.

Ce constat amène aujourd'hui les dirigeants à s'interroger sur leur stratégie financière, patrimoniale et foncière. Ainsi, après échange avec le cabinet d'avocat missionné lors du précédent accompagnement individuel en 2022, il paraît pertinent d'envisager la création d'un fonds de dotation pour sortir le patrimoine immobilier (2 constructions dont le Mas de Bonnefont et plusieurs terrains dont une zone humide sur les étangs des bords de Loire)
Ce fonds pourrait permettre de répondre à un autre enjeu : recevoir des donations/legs de bien immobiliers et notamment de terrain avec intérêt écologique/haute valeur environnementale, sur lesquels le dispositif ORE (Obligation Réelle Environnementale) est mis en place (dispositif foncier de protection de l'environnement) qui permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à ce bien en faveur de la biodiversité (contrat entre au moins 2 parties, le cocontractant pouvant être une collectivité, un établissement public ou une personne morale de droit privé).
En visant d'autres perspectives, l'association pourrait même effectuer la prestation conseil nécessaire à la mise en place des ORE (possibilité restant à analyser).

L'association sollicite donc le DLA pour l'accompagner dans l'étude de la pertinence de la création du fonds de dotation et sa mise en place effective.

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

BESOIN prioritaire	*Analyse d'opportunité de la création d'un fonds de dotation pour déployer la stratégie financière, immobilière et foncière*
OBJECTIFS	➔ Analyse des avantages et risques pour l'association à créer un fonds de dotation porteur de l'actif immobilier ➔ Etude de faisabilité et d'opportunité à créer un fonds de dotation comme personne garante du respect des ORE auprès d'un propriétaire (objet social, typologie des dons possibles, enjeux fiscaux, etc.) ➔ Aide à la définition du scénario de portage et de gouvernance (administration et gestion des sites) et préconisations juridiques des modalités statutaires (création/sorties) ➔ Clarification des étapes de création et respect des obligations légales ➔ Aide à la rédaction d'un projet de convention et à la mise en œuvre du fonds de dotation
MOYENS	*Accompagnement individuel Etude d'opportunité juridique* *Accompagnement collectif Gestion des risques*
RESULTATS ATTENDUS	➔ Consolidation du modèle économique et des emplois ➔ Gestion des risques fiscaux et financiers de l'association